

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W19-491264

ND : 28139



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 53001

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MMENEBBATE NAJAT

Date de naissance : 30-06-59

Adresse : FA DAAT MOHIT IM25APP7 DAR BouAZZAA

Tél. : 0665110891

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/06/2020

Nom et prénom du malade : R. Nebbat Najat

Lien de parenté : Lui-même Copoint Enfant

Nature de la maladie : Oncologie Médicale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W19-491264

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/06/20				INP : <input type="text"/> Médecin : <input type="text"/> Hôpital : <input type="text"/> Pr. ASS. KAKANI WAFAA ONCOLOGIE MEDICALE

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA WILAYA <u>Zekri Abderrati</u> <u>Docteur en Pharmacie</u> <u>22, Bd. Oued Mokouya - 101 Oujda</u> <u>tel: 06 22 90 51 13</u>	01/06/20	409,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

وصفة طبية
Ordonnance

Casablanca, le : 01/06/2022

~~PHARMACIE DE LA MILH
ZEKRI ALBDELATEF
Docteur en Pharmacie
22, Bd Ouar Motouya - 1000 Casablanca - Tel : 22 90 51 13~~

M^{me} NABBAT NAJAT

126.30

→ Augmentin



1 sachet

1 sachet + 2 lg pdt of 500

52.40

→ 871GETA



1 sachet

1 sachet + 3 lg pdt de 500

09.00

→ Oeds



20 mg

1 GEL 1 fl 60 ml

40.40

→ NETEOSPASYL



1 caps + 3 / gbs

pdlt

de 500

caps

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
Pr. ASS. KAKANI WAFAA
ONCOLOGIE MEDICALE

01214171

46.00

→ Acti CARBINE

1 gr x 3 fls

21.00 x 2

→ LIBRA



1 gr x 3 fls pdt 10 fls

N° 2

PHARMACIE DE LA WILAYA
ZEKRI Abdellati
Docteur en Pharmacie
222, Bd Oued Moulouya - El Oued
Casablanca - Tel: 06 22 90 57 12

PHARMACIE DE LA WILAYA
ZEKRI Abdellati
Docteur en Pharmacie
222, Bd Oued Moulouya - El Oued
Casablanca - Tel: 06 22 90 57 12

PPV: 26,30 DH
LOT: 603363
PER: 06/20

SMECTA 3G
SACHETS B30
P.P.V. 52DH40
PER: 11/2021
LOT: 8MA564
Barcode: 6 118000 011460

20 mg

LOT 171275
EXP 07/2020
PPV 99.00 DH

METEOSPASMYL® B 20 caps molles
Alvéoline citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
P.P.V. : 40,40 DH
Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca
Barcode: 6 118001 188293

ACTICARBINE 70 MG Comp. (84)
PPV 46,90 DH SOTHEMA
Barcode: 6118001 070015

LOT: 19154 PER: 11/2022
PPV: 21,00 DH

LOT: 19010 PER: 03/2022
PPV: 21,00 DH

Fabriqué sous licence Meda
par les laboratoires Standard